the undermentioned articles.

ARTICLE—ARTICLE	Pour quelle fin For what Purpose	Remarques Remarks

Certifié—Certified ....

Approuvé—Approved ....

Approuvé—Approved ....

EXAMEN

DU

FACTUM DE L'UNIVERSITE LAVAL

I

Le public catholique n'a pas été peu surpris d'apprendre avec quelle violence l'Université Laval s'oppose à l'octroi par la législature d'une charte universitaire aux RR. PP. Jésuites de Montréal. On s'est demandé de toutes parts ce qui pouvait pousser cette institution à résister si obstinément à la fondation d'une université catholique dans la première ville de la Puissance, quand elle n'a fait aucune objection aux faveurs accordées aux moindres collèges protestants. En effet, noas avons à Montréal l'Université McGill, à Sherbrooke, le Bishop College, et à Québec, le collége Morin. Jamais la moindre objection ne s'est manifestée à l'octroi de chartes à ces institutions.

Il était réservé à une maison qui se targue d'être "*la première institution catholique du pays,*" de donner le spectacle de cette conduite que nous ne voulons pas qualifier.

L'Université-Laval a compris la fausseté de sa position et elle s'est hâtée de communiquer au public les excuses qu'elle peut faire valoir.

Ces excuses, qui ne sont pas même spécieuses, comme on verra bientôt, sont au nombre de trois.

Elles sont délayées dans un long factum qui a été transmis aux députés et reproduit par les journaux qui se sont mis à son service.

Mais comme le morceau n'avait guère de valeur en lui-même, on l'a fait suivre de lettres d'évêques écrites sous une impression douteuse des dispositions actuelles de la Cour de Rome.

Aujourd'hui nous parlerons du Factum universitaire et nous dirons qu'il s'oppose à l'octroi d'une charte aux RR. PP. Jésuites pour les trois raisons suivantes:—

1o L'Université-Laval devait être la seule Université catholique du pays, et elle ne saurait exister à côté d'une seconde institution du même genre à Montréal;

2o La Cour de Rome ne veut point consentir à l'établissement d'une Université Catholique à Montréal;

3o L'Université-Laval offre elle-même d'établir à Montréal des cours de droit et de médecine.

La lettre si digne, si ferme et si courageuse que Mgr l'évêque de Montréal adressait l'autre jour à Mgr l'Archevêque et que nous avons reproduite hier, répond d'une manière péremptoire à toutes et à chacune de ces objections et les réduit au néant.

Nous pourrions certes en rester là, attendu que le Factum se trouve démoli de fond en comble et qu'il n'en reste plus même de trace. Mais comme il est essentiel que tout le monde entende et comprenne, même les sourds volontaires, revenons encore sur les faits et voyons comme ils ont été étrangement oubliés par ces bons Messieurs de Québec.

Et tout d'abord, l'assertion première que l'Université-Laval devait être la seule université catholique de la province ecclésiastique de Québec, est inexacte; et elle l'a reconnu elle-même en ne faisant point d'objection à l'érection d'universités catholiques dans les villes d'Ottawa et de Kingston.

En outre, Mgr l'évêque de Montréal qui est le père et l'initiateur de l'Université-Laval, rend témoignage qu'il a été entendu alors qu'il pourrait compter sur l'appui de l'Archevêque au moment où il voudrait doter aussi son diocèse d'une université.

Tout se réunit donc, et les faits et les témoignages, pour établir l'entière fausseté

de la première assertion.

Celle qui forme la seconde partie de la première raison d'opposition est difficile à qualifier justement. Soyons charitable suivant la recommandation de notre pasteur, et disons *qu'elle est étrange.*

Les MM. de Québec prétendent que leur université ne saurait exister si une institution semblable était établie à Montréal.

Cette prétention a évidemment pour but d'induire le public à croire qu'en enlevant à Laval les élèves qui lui viennent de cette partie de la province, on lui causerait un grand tort matériel et moral. Cette impression découle naturellement de l'assertion ci-haut, et ces bons MM. croyant le public trop bonasse pour s'informer des faits, comptent sans doute beaucoup sur l'effet de la menace de fermer les portes de l'Université.

Mais le public n'est pas si facile à satisfaire après tout, et il demandera aux MM. de Québec quel est le nombre d'élèves qui leur arrivent du district de Montréal et de cette ville qui est le grand centre de la province, et quel serait le chiffre de la perte qu'ils subiraient.

S'il est vrai que la création d'une autre université entrainerait la chute de Laval, il faut donc que celle-ci soit le centre où converge toute la jeunesse catholique de la province ; que les étudiants de partout se pressent aux cours de Droit et de Médecine qu'elle donne.

Combien grande serait l'erreur de ceux qui resteraient sous cette impression que l'on a essayé de créer dans l'esprit du lecteur.

Le fait est que Laval a failli absolument à devenir une institution provinciale ; et que quelques rares élèves seulement en dehors des limites du district de Québec y vont faire eur Droit ou leur Médecine.

Cela s'explique parfaitement d'ailleurs. Depuis qu'elle existe, l'Université-Laval a voulu jouer au despotisme et régenter les maisons d'éducation du pays. Elle a posé à leur affiliation des conditions qu'elles ont été unanimes à rejeter comme inacceptables.

Le non-succès de cette institution est si évident que dès longtemps Ottawa et Kingston ont voulu avoir et ont obtenu leur université.

A Montréal, les jeunes gens, en dépit de toutes les sollicitations n'ont jamais voulu suivre ses cours. Cette répugnance a été si visible que le Parlement n'a pu refuser un acte d'incorporation à une école de médecine et de chirurgie,et que les étudiants en droit ont suivi les cours de l'Université McGill, du collége de Ste. Marie ou de Victoria.

Et quand ces classes ont voulu s'affilier à l'Université Laval, le même système de despotisme a empêché tout arrangement et l'Université a mieux aimé laisser affilier ces institutions à des universités protestantes que de leur ouvrir les bras et de les bien recevoir.

Aujourd'hui, plus que jamais, il est évident que la jeunesse catholique de cette partie de la Province n'ira pas à Québec,parcequ'elle trouve ici les degrés qu'elle irait chercher là bas et d'autres avantages matériels qu'elle n'y trouverait pas.

La situation est donc bien claire : Les étudiants du district de Montréal ne vont point maintenant suivre les cours de l'Université Laval, et il est indiscutable qu'ils iront encore moins dans l'avenir que par le passé.

Donc l'établissement d'une université à Montréal ne nuirait aucunement aux intérêts matériels de Laval.

Il ne nuirait pas davantage à ses intérêts moraux. Il les servirait plutôt. La concurrence ne pourrait qu'avoir un résultat : exciter les deux institutions à de nouveaux efforts et les engager à donner à leur enseignement plus de vigueur. Il est incontestable que la concurrence entre deux institutions du même genre contribue puissamment à les perfectionner et à les développer, tandis que la monopole à une tendance irrésistible au relâchement et au peu de soin.

Dans la grande lutte qui a eu lieu en France sur la liberté de l'enseignement, il a été prouvé d'une manière irréfutable que le monopole universitaire avait abaissé le niveau des études et que la concurrence était nécessaire pour le relever.

Le même résultat se produirait en Canada et le pays tout entier en retirerait les bénéfices.

Il est donc établi, contrairement à la première assertion du factum de l'Université Laval :

1o. Qu'il est faux que dans la pensée de ses fondateurs, l'Université Laval dut être

la seule Université catholique de la province ecclésiastique de Québec: Les faits et les témoins attestent le contraire.

2o. Qu'il est également faux que l'établissement d'une seconde Université catholique nuirait aux intérêts soit matériels soit moraux de l'Université Laval; puisque les étudiants de cette partie du pays ne fréquentent point maintenant et fréquenteront moins encore à l'avenir les cours qu'elle donne, et que son enseignement aurait tout à gagner à la concurrence.

La première assertion détruite, nous examinerons lundi la seconde et nous verrons qu'elle ne supporte pas davantage la critique.

II

L'Université-Laval comptait énormément sur la prétendue hostilité de Rome à l'établissement d'une seconde université catholique dans la province ecclésiastique de Québec. Elle s'appuie longuement là-dessus dans son factum, et elle fait crier par ses journaux que " Rome ayant parlé, la cause est finie."

Le *Journal de Québec* est parti de là pour faire une charge à fond contre l'évêque de Montréal, le *Canadien* contre les ultramontains, et tous deux ont chanté sans obstacle les louanges universitaires.

La nouvelle que le Cardinal Barnabo invite l'évêque de Montréal à s'adresser de nouveau à Rome et promet d'appuyer sa supplique auprès du St. Père, a produit sur les deux feuilles un effet terrible. Le *Canadien* emploie un plus gros caractère pour dire que ce document n'existe point ou que s'il existe il est en faveur de l'Université-Laval, et le *Journal* de M. Cauchon assure que c'est encore là une invention du *Nouveau-Monde.*

Nous ne savons comment ces deux bons journaux ont accueilli la lettre de Mgr l'évêque de Montréal à Mgr l'archevêque de Québec. Mais nos lecteurs se rappelleront que notre vénérable pasteur a attesté l'existence de ce document, qu'il a voulu le porter à la connaissance du public et détruire l'impression créée par l'Université-Laval que l'on ne pourrait voter pour l'érection d'une université catholique à Montréal sans violer les décrets de Rome.

La chose est parfaitement claire d'ailleurs.

Rome a toujours manifesté pour l'éducation chrétienne de la jeunesse la plus tendre sollicitude.

Elle s'est appliquée à doter tous les pays d'institutious saines de haute et de commune éducation, et le Canada n'a pas été plus que les autres mis en oubli.

C'est pour répondre à cette pensée que l'Université Laval a été fondée et gratifiée de nombreux avantages. Tous les catholiques du pays se sont réjouis en voyant surgir une institution destinée à jouer le plus grand rôle et à rendre les services les plus signalés à la religion, aux sciences et à la nationalité française en Amérique.

On peut dire sans exagération que les espérances du Bas-Canada se sont reposées avec confiance sur l'Université-Laval.

Cependant, à mesure que le temps s'écoulait et que Montréal prenait sur Québec la supériorité en population, en richesses et affaires, il devenait plus évident que les espérances fondées sur l'Université-Laval seraient désappointées, et que cette institution ne jouerait point dans le pays le rôle auquel elle paraissait appelée.

Personne n'a besoin d'être informé que Montréal est devenu le grand centre du commerce et des affaires, et que celles ci par un contre-coup infaillible ont amené avec elles la population et créé des besoins et des ressources pour les étudiants que Québec ne possède plus depuis longtemps.

Déjà les protestants avaient fondé l'Université McGill. Puis vint le Collége des médecins et chirurgiens que le Parlement finit par incorporer, mais qui ne pouvait conférer les degrés universitaires.

C'est en voyant les étudiants en droit catholiques aller puiser dans une institution anglaise et protestante les notions du droit français et chrétien, et pour obéir aux instances du collége des médecins et chirurgiens, que Mgr. l'évêque de Montréal tenta en 1862 de doter Montréal d'une université catholique.

La cause fut portée à Rome et sur les représentations de l'Univrrsité-Laval qu'elle allait faire de nouveaux efforts pour remplir le but de sa fondation, le cardinal préfet de la Propagande conseilla à l'évêque de Montréal de ne point pousser plus loin sa demande, ce qui donna lieu à la lettre citée au factum.

De nouveaux efforts furent tentés mais sans succès, pour diriger la jeunesse vers l'Université-Laval. Il était impossible de

faire remonter le fleuve vers sa source.

En 1865, la Propagande régla la question par un décret déclarant qu'il n'était pas expédient alors de fonder une nouvelle université.

C'est à la suite de cette décision que Mgr. l'évêque de Montréal écrivit à son clergé pour lui demander avec encore plus d'instance d'encourager la jeunesse instruite à suivre les cours de Laval.

On peut juger par le chiffre de cinq élèves du diocèse de Montréal qui vont à Québec, du succès qui suivit cette dernière tentative.

En partant de Rome, l'évêque de Montréal s'était enquis du Préfet de la Propagande s'il pourrait, dans le cas où il n'y aurait point de changement pour le mieux, travailler encore à l'établissement d'une université catholique à Montréal ; et le Cardinal Barnabo répondit que non-seulement il *pourrait* mais encore qu'il *devrait* le faire.

Depuis cette époque, le collége des Médecins et Chirurgiens s'est affilié à l'Université Victoria de Cobourg ; une faculté de Droit, affiliée à Cobourg, a été établie à l'Institut-Canadien et s'est amalgamée depuis avec le collége Mcgill, le *Bishop College* de Lennoxville a établi une faculté de Médecine, en sorte que toute la jeunesse instruite et étudiante de ce diocèse se trouve à relever d'institutions protestantes, et qu'un changement n'est pas dans la catégorie des choses probables, ni même moralement possibles.

Tels sont les faits que l'on a fait savoir à Rome et Mgr. l'évêque de Montréal a été informé du cardinal Barnabo, préfet de la Propagande, qui avait rejeté les premières demandes, qu'il pouvait adresser une nouvelle supplique au St. Père en lui promettant de l'appuyer de toute son influence auprès de Sa Sainteté.

A Rome donc on est convaincu aujourd'hui de l'impossibilité de diriger la jeunesse vers l'Université-Laval, et de l'importance de ne la point laisser sous le contrôle d'institutions protestantes ; de là cette détermination de favoriser l'établissement d'une université catholique dans notre ville.

Il n'est que juste, en même temps que l'évêque supplie à Rome, qu'une institution religieuse de Montréal se mette en mesure d'établir la nouvelle Université, si elle est octroyée. C'est ce que font en ce moment les RR. PP. Jésuites, et nous pouvons dire qu'aucune maison n'en était plus digne ou offrait les mêmes garanties sous tous les rapports, surtout ceux du patriotisme, de la science, du dévouement et de la soumission aux autorités religieuses

Les Jésuites ont été les premiers à établir en ce pays le règne de Jésus-Christ. Ils ont été les premiers évangélisateurs de la Nouvelle-France. On ne peut faire un pas sans rencontrer les traces qu'ils ont laissées partout de leur passage.

Plusieurs ont souffert le martyre pour l'honneur de la foi et de la France. Ils ont préservé le pays d'invasions, lui ont ménagé des alliés, et leur dévouement aux intérêts français était si bien reconnu que lors de la conquête ils furent dépouillés de leurs biens et chassés du Canada.

Et l'on voudrait faire croire que ces hommes manquent de patriotisme :

C'est être à la fois lâche, ingrat et absurde.

Nous ne discuterons pas la science des Jésuites ni leur attachement inviolable à l'Eglise et à l'autorité. C'est par là surtout qu'ils brillent par-dessus tous les autres, et d'ailleurs, il n'y avait qu'un journal capable de déprécier ces excellents prêtres et tout le monde connait son respect pour la vérité quand elle vient en contact avec ses passions.

Il est donc établi, contrairement à la seconde assertion de l'Université-Laval.

1o Que Rome n'est pas opposée à la fondation d'une université catholique à Montréal, puisque le Cardinal préfet encourage l'évêque à faire les démarches nécessaires pour y arriver.

2o Qu'il n'est que convenable qu'en même temps que les mesures religieuses, on prenne aussi les moyens civils d'arriver au but désiré.

3o Qu'aucune institution plus que le Collége Ste. Marie a des titres à posséder cette université.

Nous continuerons.

---

uites, et nous
son n'en était
mes garanties
t ceux du pa-
évouement et
és religieuses
emiers à éta-
Jésus-Christ.
élisateurs de
ut faire un
s qu'ils ont
ge.
artyre pour
ance. Ils ont
ui ont ména-
nt aux inté-
nu que lors
illés de leurs

re que ces
me :
grat et ab-

science des
inviolable à
par là sur-
ous les au-
u'un jour-
excellents
son respect
en contact

nent à la
é-Laval.
posée à la
holique à
préfet en-
arches né-

le qu'en
ieuses,on
rriver au

s que le
posséder